



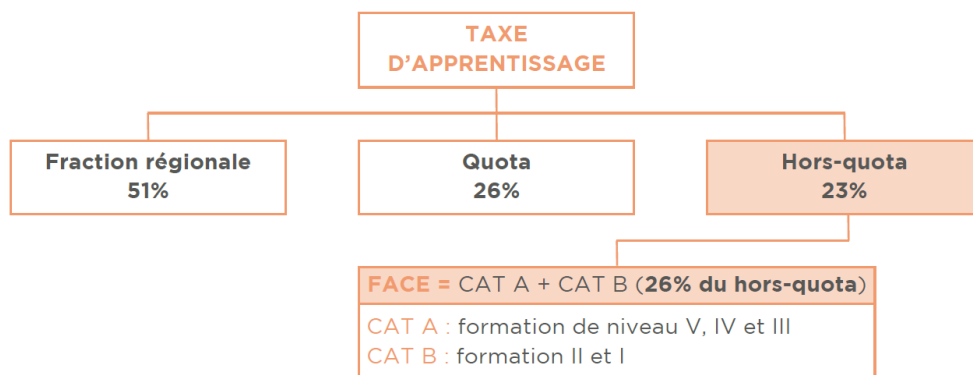
FACE Paris est éligible à la taxe d'apprentissage



Soutenez nos actions en 2017 !

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, fixé à 0,68 % de la masse salariale de l'année précédente. Les montants dus par les entreprises sont collectés par des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA), chargés de les reverser aux établissements bénéficiaires.

Vous pouvez verser une partie de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au titre du « Hors-quota ». FACE Paris est habilité par arrêté du Préfet de Région à collecter la taxe d'apprentissage en Région en tant qu'**organisme reconnu comme participant au service public de l'orientation tout au long de la vie, défini à l'article L. 6111-3**





4 actions financées par la taxe d'apprentissage

Mixité des métiers et alternance

- L'objectif : faire de l'alternance un levier pour favoriser la mixité des équipes dans votre entreprise
- Pourquoi : sur 450 métiers répertoriés, 80% des femmes se retrouvent seulement dans 20 métiers.
- Comment : nous partons de vos besoins en alternance pour sensibiliser les jeunes à vos métiers grâce à des visites d'entreprises et des témoignages de professionnel-le-s.



Compétences pour Demain

- L'objectif : Permettre aux personnes de 45 ans et plus en recherche d'activité de se repositionner à partir de la vision réelle du monde du travail .
- Pourquoi : l'emploi des seniors est un enjeu en Ile-de-France, avec un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale
- Comment : nous organisons des MasterClass en partenariat avec les collaborateur-trice-s d'entreprise autour de 3 champs :
 - Présenter l'évolution des compétences et les métiers de demain
 - Faire découvrir des secteurs d'activité
 - Découvrir les nouvelles formes d'activité.



Quelques chiffres

- ✓ Plus de 100 jeunes sensibilisé-e-s à la mixité des métiers en 2017
- ✓ Plus de 60 jeunes accompagné-e-s dans leur recherche de stage
- ✓ Plus de 200 jeunes et adultes accompagné-e-s dans leur insertion professionnelle
- ✓ Grâce à nos actions : plus de 70% de sortie positive

HandiCAP' ENTREPRISE



- L'objectif : permettre à des jeunes en situation de handicap de trouver un stage en entreprise de la 3^{ème} au BAC +2.
- Pourquoi : le handicap est le 3^{ème} critère de discrimination le plus important selon le baromètre de l'OIT.
- Comment : Nous souhaitons développer des ateliers collectifs pour:
 - Aider les jeunes dans la définition d'un projet professionnel viable sur le marché de l'emploi,
 - Valoriser leurs compétences et qualités dans un CV et une lettre de motivation,
 - Réaliser des simulations d'entretien,
 - Accompagner les entreprises et leurs collaborateur-trice-s à l'accueil de jeunes en situation de Handicap.



Stage de 3^{ème}

- L'objectif : favoriser la découverte des métiers et élargir l'orientation professionnelle des élèves en troisième.
- Pourquoi : faire découvrir le monde de l'entreprise et ses métiers. Sensibiliser les élèves aux métiers porteurs d'emploi.
- Comment : nous les accompagnons depuis la rédaction du CV jusqu'à la recherche de leur stage d'une durée d'une semaine.

LES BENEFICES POUR L'ENTREPRISE

- ✓ Renforcer sa politique RSE et son ancrage territorial
- ✓ Promouvoir son activité et ses métiers
- ✓ Encourager la mixité des métiers
- ✓ Valoriser ses collaborateurs
- ✓ Développer sa marque employeur

LES BENEFICES POUR LES PERSONNES

- ✓ Découvrir des secteurs d'activité et des métiers
- ✓ Rencontrer des professionnels
- ✓ Comprendre le fonctionnement d'une entreprise
- ✓ Être accompagné-e dans sa recherche d'emploi
- ✓ Retrouver une activité professionnelle

Comment verser la taxe d'apprentissage

1. PRECISEZ L'AFFECTATION DE VOTRE VERSEMENT

Veillez à bien compléter les mentions suivantes car seule notre adresse nous différencie de la fondation FACE et des autres clubs :

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (nom sous lequel FACE Paris apparaît sur le site de la préfecture IDF – liste des établissements admis à titre dérogatoire)

9 rue des Cascades 75020 Paris

SIRET : 49241040200027

2. TRANSMETTEZ A VOTRE COLLECTEUR VOTRE BORDEREAU DE VERSEMENT AVANT LE 28 FEVRIER 2016

3. INFORMEZ-NOUS DE VOTRE SOUTIEN

En nous précisant le montant affecté ainsi que le nom de votre organisme collecteur par mail.

www.face-paris.org



LE CLUB FACE PARIS

➤ Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

➤ Membre du réseau de la Fondation Agir Contre l'Exclusion

CONTACT

Françoise CANDIER

Directrice
06.33.31.09.24

f.candier@fondationface.org
Web : www.face-paris.org

Ensemble, Innover et Agir pour l'inclusion sociale



VOTRE ENTREPRISE

Nom de votre entreprise : _____

Code postal : _____ Commune : _____

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nous avons l'intention d'attribuer la somme de _____ € à

**Fondation Agir Contre l'Exclusion (nom enregistré pour FACE PARIS)
9 rue des Cascades 75020 Paris**

SIRET n° 492 410 402 00027

au titre de la Taxe d'Apprentissage 2017, en tant qu'organisme reconnu comme participant au service public de l'orientation tout au long de la vie, défini à l'article L. 6111-3 – pour mémoire, ces activités donnent droit à une attribution dans la limite de 26% du hors quota.

VOTRE ORGANISME COLLECTEUR

Nom de votre organisme collecteur : _____

Fait le : _____

* Le montant définitif pourra être différent de la valeur indiquée suite au calcul de la taxe.

A retourner à :

Françoise Candier - tél. : 06 33 31 09 24 – f.candier@fondationface.org



Merci
de retourner le
formulaire à :

FACE PARIS
9, rue des Cascades,
75020 Paris

Ou par mail :
f.candier@fondationface.org

